
*Hale de Sherbrooke,
Wainwright,
Daly, et
Day.*

PRIERES.

T. W. Clinton Murdoch, Ecuier, Secrétaire en Chef de Son Excellence le Gouverneur Général, a été admis dans la Salle du Conseil, et a remis au Président un Message de la part de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par le Président, lequel est comme suit :

SYDENHAM.

Le Gouverneur Général transmet, pour la considération et l'adoption du Conseil Spécial, le Projet d'une Ordonnance, intitulée : Ordonnance pour pourvoir aux moyens de maintenir en bon état cette partie du chemin entre cette Province et le Nouveau Brunswick, communément appelé le Chemin du Portage de *Témiscouata*.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 9e. Novembre, 1840. }

L'Ordonnance mentionnée dans le Message précédent, a été lue pour le première fois.

Sur motion de *M. Walker*, secondé par *M. Gerrard*,

ORDONNE, Que la dite Ordonnance soit lue une seconde fois à la prochaine séance.

M. Day, du Comité Spécial, auquel avait été renvoyée l'Ordonnance pour pourvoir et régler l'enregistrement des Titres aux Terres, Ténements et héritages, biens réels ou Immobiliers, et des charges et hypothèques sur iceux ; et pour le changement et l'amélioration, sous certains rapports, de la Loi relativement à l'aliénation et l'hypothécaution des biens réels, et des droits et intérêts acquis en iceux, a fait Rapport—Que le Comité avait examiné la dite Ordonnance, et qu'il lui enjoint d'en faire rapport, avec les amendements qui suivent, savoir :

CLAUSE 1.

Ligne 4.—Après “le” insérez “jour auquel cette Ordonnance aura force et effet.”

“ 5.—Retranchez “jour de.”